



## Présentation brève et synthétique du compte administratif 2023

\*\*\*

L'analyse de nos finances par notre trésorerie (avant analyse du compte administratif 2023) indique que la collectivité se trouve toujours dans une position plutôt favorable mais qu'**elle doit fortement veiller à sa CAF (capacité d'autofinancement) qui diminue depuis 3 ans car ses dépenses de fonctionnement augmentent plus que ses recettes de fonctionnement**. Pour mémoire, la CAF de la commune avait augmenté sous le mandat précédent du fait combiné d'une croissance continue des produits de fonctionnement et d'une diminution continue des charges de fonctionnement.

La CAF doit au minimum couvrir le remboursement en capital des emprunts et sert à financer les projets communaux.

La croissance des produits de fonctionnement ces dernières années est essentiellement liée à la hausse des ressources fiscales (représentent 61% des recettes réelles de fonctionnement). Les dotations et participations représentent 18%. Les autres produits réels diminuent : il faudra porter une attention particulière à cette baisse car leur poids dans la structure des produits réels de fonctionnement est de 21 %.

La forte progression des charges réelles de fonctionnement à partir de 2021 s'explique principalement par la mise en place de la cantine bio (coût de l'accompagnement de l'association Via Emilia financé en fonctionnement et non en investissement, et doublon de personnel pendant un semestre le temps de la formation de la nouvelle cantinière). Les charges de personnel ont augmenté sur la période et sont supérieures à la moyenne de la strate régionale (50,66 % contre 38,5%). C'est un choix politique d'embaucher une cuisinière plutôt que de payer une prestation de service, et d'embaucher une secrétaire de mairie de catégorie A.

On peut noter la baisse continue des charges financières sur la période du fait que plusieurs emprunts sont maintenant totalement remboursés. Toutefois, les autres charges (et surtout les factures d'électricité) s'inscrivent dans une logique de progression sur l'ensemble de la période (effet de l'inflation).

La trésorerie de la collectivité est en hausse depuis plusieurs exercices après une année 2020 où elle a été fortement impactée. Elle se situe à un très bon niveau : n'est pas passée en dessous de 254.000 euros sur 2023. Cela permettra de financer les travaux d'extension de l'école en 2024.

Enfin, l'endettement de la collectivité à travers deux principaux indicateurs (ratio d'endettement et ratio de désendettement) indiquent une très bonne solvabilité de la collectivité, au-dessus des seuils des communes de sa strate. Cela va permettre de souscrire sans difficulté à un nouvel emprunt en 2024 pour financer les travaux d'extension de l'école.

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

A la clôture des comptes les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 333 113.17€ : seulement 4300€ de plus qu'en 2022 malgré l'augmentation des prix et des frais de personnel (elles avaient augmenté de plus de 50 000€ entre 2021 et 2022).

Le détail des dépenses par chapitre est le suivant :

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : économies d'environ 10 000€ (on passe de 112 210.01€ en 2022 à 102 047.88€ en 2023) dû au fait qu'il avait fallu payer en 2022 des dépenses exceptionnelles pour la mise en place de la cantine bio (environ 13 000€ payés à Via Emilia), pour élaguer des arbres suite à une tempête (environ 3000€) et pour entretenir les réseaux (vidange des cuves de la salle des fêtes et de l'école, hydrocurage de fossé pour 1500€). Les dépôts de permis de construire sont également en baisse, les deux lotissements étant instruits dans la grande majorité, soit 5000€ en moins en 2023 à rembourser à la CCTA pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Il a toutefois fallu payer plus de courses pour la cantine (+ 4400€) et plus de fournitures scolaires (+ 1000€) du fait de l'augmentation du nombre d'élèves. Des dépenses exceptionnelles d'avocat ont représenté plus de 3000€ (recours contre l'autoroute et procédure d'expulsion pour loyers impayés du locataire) et l'école a nécessité de nombreuses réparations sur son matériel électrique ou électroménager (panne de stores, de four, de frigo, de chauffage, remplacement d'une vitre et mise aux normes électriques...).

- Chapitre 012 – Charges de personnel : Elles passent de 161 704.95€ en 2022 à 188 758.32€ en 2023 du fait principalement du recrutement en CDD d'une secrétaire de mairie remplaçante suite au congé maternité de la titulaire (mais le salaire de la titulaire sera remboursé en recettes en 2024), du recrutement d'une troisième personne pour encadrer la pause méridienne à l'école à cause de la hausse des effectifs (+ 6000€ de CDD) et de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique en juillet ainsi que des avancements d'échelon (+7000€) et donc des charges afférentes. On note également une augmentation du coût de l'assurance du personnel (+6000€) qui est basée sur la masse salariale N-2 (rattrapage).
- Chapitre 014 – Atténuations de produits : en légère augmentation à 9182€
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion : économies d'environ 6000€ (de 35 874.43€ en 2022 à 29 819.85€ en 2023) correspondant principalement aux loyers impayés du locataire qu'il avait fallu régler à sa place en 2022.
- Chapitre 66 – Charges financières : en diminution de 3952.38€ à 3221.12€ car les emprunts sont peu à peu remboursés et clôturés.
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section : 84€

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

A la clôture des comptes, les recettes s'élèvent à 388 094.55€. Elles sont à peu près identiques à celles de l'année précédente (légère augmentation alors qu'elles avaient baissé entre 2021 et 2022).

On note + 9000€ de factures de cantine (plus d'enfants à l'école) et + 18 000€ d'impôts et taxes (réévaluation des bases fiscales par l'état de 7%) et deux recettes ont été encaissées par erreur en investissement (9000€ de fonds de concours et de FCTVA). La collectivité s'est fait remboursé moins d'arrêts maladie ( - 3000€) mais percevra en 2024 le remboursement du congé maternité de la secrétaire (environ 14 000€). Par contre, elle ne percevra plus de loyer du locataire (600€/mois).

Le détail des recettes par chapitre est le suivant :

- Chapitre 013 – Atténuation de charges : 2684.33€
- Chapitre 70 – Produits des services : 72 318.20€
- Chapitre 73 – Impôts et taxes : 8827€
- Chapitre 731 – Fiscalité locale : 238 778.98€
- Chapitre 74 – Dotations et participations : 55 576€
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 9910.04€

## **LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

A la clôture des comptes, les dépenses réelles d'investissement (hors opérations comptables « neutres ») s'élèvent à 174 699.02€ soit plus que l'année passée.

On a payé plus de frais d'études : presque 37 000€ d'études au cabinet PUVA pour le projet de « Maison du Parc », qui sont cofinancées par l'EPF, la CCTA et Tarn Habitat (moins de 8000€ de reste à charge pour la commune).

Il y a eu moins d'achats par rapport à 2022 ( - 8500€), sachant qu'on avait déjà dépensé 15 000€ de moins qu'en 2021 : coupe-légume professionnel pour la cantine, ordinateur portable pour que la secrétaire puisse télétravailler, nouveau mobilier pour l'école ou les espaces publics et réparations d'électroménager pour la cantine...

Après une pause volontaire, le temps de reconstituer la trésorerie, les travaux ont repris : 25 000€ d'études préalables et de frais d'architecte en prévision de l'extension de l'école en 2024, 58 000€ de reprise de voirie (route du Château d'eau, du Nadalou et de la Mouline). Concernant la voirie, il a été décidé de réaliser un gros investissement en 2023 pour pouvoir faire une pause en 2024 et consacrer les crédits aux travaux de l'école.

Le détail des dépenses réelles par chapitre est le suivant :

- Chapitre 16 – Remboursement du capital d'emprunt : 35 558,24€
- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 36 790€
- Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : 2597.92€
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 14 086.93€
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 85 665.93€

## **LES RECETTES D'INVESTISSEMENTS :**

A la clôture des comptes, ces recettes réelles représentaient 144 366.40€ et se composaient principalement :

- Chapitre 10 – Dotations et fonds divers (taxe aménagement, FCTVA) : 120 470.90€ (forte progression de la taxe d'aménagement dûe aux constructions dans les nouveaux lotissements)
- Chapitre 13 – Subvention d'investissement (département, CCTA) : 23 895.50€. Elles seront beaucoup plus importantes les deux prochaines années avec les subventions attendues pour les travaux de l'école.

L'emprunt prévu en 2023 sera finalement souscrit en 2024.

## LES RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2023 :

A la clôture de l'exercice 2023, les comptes font ressortir, un excédent de fonctionnement de 54 981,38€ et un déficit d'investissement de 30 248,62€ :

- Dépenses de fonctionnement = 333 113,17€
- Recettes de fonctionnement = 388 094,55€  
⇒ Excédent = + 54 981,38€
- Dépenses d'investissement = 211 415,42€
- Recettes d'investissement = 181 166,80€  
⇒ Déficit = - 30 248,62€

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat de fonctionnement	
• Solde d'exécution de l'exercice	+ 54 981,38€
• Solde antérieur reporté (compte R002 du CA 2022)	248 237,22€
<b>Résultat à affecter</b>	<b>303 218,60€</b>
Résultat d'investissement	
• Solde d'exécution de l'exercice	- 30 248,62€
• Solde antérieur reporté (compte D001 du CA 2022)	+ 36 352,16€
• Solde des restes à réaliser d'investissement	Pas de report des RAR
<b>Résultat à affecter</b>	<b>6 103,54€</b>

<b>AFFECTATION</b>	<b>303 218,60€</b>
Affectation au compte 1068 (RI)	0€
Report au compte R002 (recettes de fonctionnement) après affectation	303 218,60€
Report au compte R001 (recettes d'investissement) après affectation	6 103,54€